Parrainage pour l'emploi

Financeur(s) :
- Financement Européen – FSE
- Etat

Public(s) :
- Demandeur d'emploi
- Etudiant, collégien, lycéen
- Non salarié: bénévole, en recherche d'emploi, retraité

Objectifs

Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes en proposant un accompagnement bénévole basé sur le partage d'expérience.

Public

- Public entre 16 et 30 ans à la recherche d'un emploi

Contenu

Le parrainage pour l'emploi repose sur un accompagnement bénévole de professionnels en activité ou retraités. Il permet au jeune de bénéficier d'un appui sur les points suivants :

- être accompagné dans son projet professionnel ;
- avoir un soutien et une aide technique dans ses recherches d'emploi ;
- mieux connaître le monde de l'entreprise ;
- développer ses relations professionnelles ;
- des conseils pour faciliter le maintien dans l'emploi.

Le parrainage passe ainsi par un soutien dans la recherche, un appui technique et méthodologique, un réseau professionnel et des conseils lors de la prise de poste.
Le parrainage est coordonné par des structures, comme les Missions Locales par exemple.
Elle repose sur l'engagement bénévoles d'individus et d'entreprises.

Plus d'information

Retrouvez toute l'information détaillée sur la page dédiée du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion.

Où s'adresser ?

Pour pouvoir bénéficier du dispositif, adressez-vous à un lieu d'accueil parmi les réseaux suivants :

- Missions locales
- Annuaire national